

**Travail décent
dans le secteur de l'éducation
à la petite enfance
de l'Ontario**

présenté par

COALITION ONTARIENNE POUR
*de meilleurs services
éducatifs à l'enfance*



ONTARIO COALITION FOR
Better Child Care

avec



Association of Early Childhood Educators Ontario

This project is funded in part by the
Government of Canada's Social
Development Partnerships Program -
Children and Families Component

Canada 

The opinions and interpretations in this publication are those of the author and do not necessarily reflect those of the Government of Canada.

le travail décent

La Charte pour un travail décent dans le secteur de l'éducation à la petite enfance de l'Ontario a été créée par l'Association des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de l'Ontario (AEEEO) en tant qu'outil parmi d'autres pour mobiliser des actions communes afin d'accroître la reconnaissance des personnes travaillant dans le secteur de l'éducation à la petite enfance et d'améliorer leur rémunération et leurs conditions de travail.

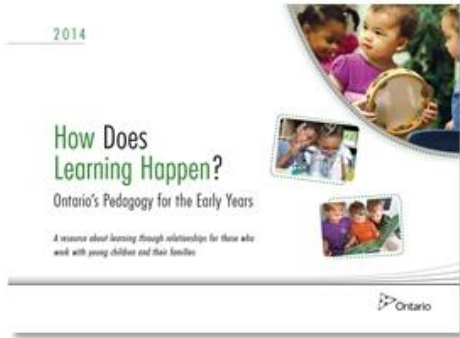
L'objectif principal de cette charte

est de promouvoir au sein des cultures organisationnelles du secteur de l'éducation à la petite enfance (garderies, programmes destinés aux enfants et aux familles, services de garde en milieu familial réglementés, maternelle à temps plein) une vision de ce qu'est le travail décent. Pour ce faire, les organisations devront s'engager à créer de bons emplois et à mettre en place des structures, des politiques et des pratiques qui soutiennent les organisations et les personnes dans leurs efforts pour appliquer des principes du travail décent.

Appliquer les principes du travail décent

En s'engageant à appliquer les principes du travail décent, les organisations créent des milieux de travail de qualité qui, à leur tour, sont le fondement sur lequel repose le bien-être des personnes, des familles et des collectivités, un fondement qui intègre les structures économiques et sociales propices au développement et à l'épanouissement des enfants.

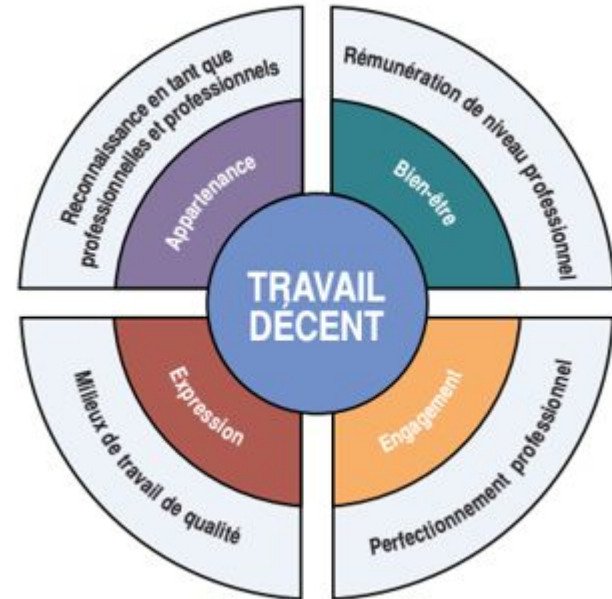
Valeurs pour guider nos actions



Bien que les quatre fondements de l'apprentissage présentés dans le guide pédagogique de l'Ontario, Comment apprend-on?, ont pour objet d'orienter le travail des professionnelles et des professionnels oeuvrant auprès des enfants et des familles, nous croyons qu'ils s'harmonisent aux valeurs de la main-d'oeuvre en soi.

Définir le travail décent

- **APPARTENANCE** : Reconnaissance des employé-e-s en tant que professionnels
- **BIEN-ÊTRE** : Rémunération de niveau professionnel
- **ENGAGEMENT** : Perfectionnement professionnel
- **EXPRESSION** : Milieux de travail de qualité



Reconnaissance des employé-e-s en tant que professionnels appréciés

- Un processus de recrutement et de promotion juste et transparent, notamment des politiques d'équité et de diversité.
- Des politiques qui contribuent à la planification de la relève et des pratiques pour encourager et reconnaître le leadership, notamment des stratégies d'encadrement et d'accompagnement des employé-e-s.
- Des politiques et des pratiques qui reconnaissent et appuient les efforts des éducatrices et des éducateurs pour respecter le code de déontologie et les normes de pratique de l'Ordre des éducateurs et éducatrices à la petite enfance de l'Ontario.
- La reconnaissance, le renforcement et la valorisation par les organisations du rôle des éducatrices et des éducateurs agréés dans tous les milieux de travail; ce qui se traduit par des employé-e-s ayant un degré suffisant d'autonomie pour prendre les décisions au quotidien et par leur reconnaissance en tant que partenaires bien informés et professionnels au sein de l'équipe pédagogique.

Salaire/rémunération de niveau professionnel

- Une rémunération juste en fonction du niveau d'éducation, de l'expérience et des responsabilités.
- Un plan prévoyant des augmentations salariales annuelles pour tenir compte du coût de la vie.
- Des avantages sociaux (assurance maladie complémentaire régime de retraite/REER).
- Des stratégies novatrices pour permettre de verser un salaire ou de fournir un emploi sur toute l'année et la limitation des quarts de travail fractionnés et des contrats à court terme.
- La participation aux différents programmes de financement visant à soutenir les salaires.



Perfectionnement professionnel



- Des ressources (incluant temps et financement) pour suivre du perfectionnement professionnel avec des collègues.
- De la formation en cours d'emploi.
- Du soutien et des ressources pour l'encadrement et l'accompagnement des étudiant-e-s.
- L'évaluation du rendement pour à la fois de souligner les réalisations, définir les aspirations professionnelles et appuyer les stratégies de cheminement professionnel.

Milieux de travail de qualité

- Les conseils d'administration des organismes à but non lucratif possèdent l'éventail d'expériences et de compétences requis pour définir la vision et les orientations de l'organisation et assumer un leadership efficace, fondé sur des pratiques et des principes rigoureux.
- Des pratiques et des stratégies qui encouragent une communication efficace de haut en bas et de bas en haut et une communication ouverte et transparente entre le personnel, les parents et les bénévoles.
- Créer une culture de travail accessible, inclusive, collaborative, à l'écoute, respectueuse et sûre, notamment adopter des politiques et des procédures équitables et transparentes.

Milieux de travail de qualité, a continué



- Avoir des descriptions de tâches claires et significatives.
- Fournir des ressources et de l'équipement pour aider employé-e-s à se conformer aux normes de qualité; par ex., avoir des périodes de planification rémunérées.
- S'assurer que les mécanismes de plainte et de résolution de conflits existants sont clairement présentés, compris et systématiquement mis en oeuvre au besoin.

Engagements et actions

- A) **En tant que secteur** : travailler en collaboration et de concert avec d'autres intervenants importants (décideurs, bailleurs de fonds, syndicats et partenaires communautaires) à créer les conditions requises et propices au travail décent dans le secteur de l'éducation à la petite enfance.
- B) **Les organisations et les employeurs** : s'efforceront de mettre en oeuvre graduellement et en fonction du financement reçu des pratiques de travail décent.
- C) **À l'échelle de la société** : travailler en collaboration avec ses partenaires du secteur, les collectivités locales et d'autres mouvements pour le travail décent à créer les conditions requises pour offrir à tous et à toutes un travail décent.

En tant que secteur :

- A. Présenter les pratiques de travail décent de différents milieux de travail.
- B. Créer des formations conjointes et élaborer d'autres stratégies communes de gestion des ressources humaines.
- C. Réclamer une échelle salariale provinciale équitable et le financement public correspondant.
- D. Réclamer l'amélioration des conditions de travail et de la rémunération.
- E. Augmenter l'accès à l'emploi à temps plein toute l'année, et relier entre eux les postes à temps partiel offerts dans diverses organisations.

En tant que secteur, a continué

F. Élaborer des stratégies de rétention du personnel.

G. Améliorer la reconnaissance de la profession.

H. Créer des occasions d'échanger sur les pratiques.

Organisations et employeurs :

- A. Signer la Charte pour un travail décent dans le secteur de l'éducation à la petite enfance de l'Ontario pour manifester son appui aux principes généraux sous-tendant le travail décent.
- B. Promouvoir des initiatives et participer à des actions militantes pour créer les conditions à la base d'un travail décent dans le secteur.
- C. Créer un plan pour la mise en oeuvre graduelle des conditions du travail décent au sein de l'organisation à l'aide des outils produits dans le cadre de la phase II de la Charte.

À l'échelle de la société :

- A. Travailler collectivement pour soutenir des politiques provinciales et fédérales liées au marché du travail et aux normes du travail qui assureront à tous et à toutes en Ontario un travail décent.
- B. Participer à des actions militantes et soutenir les politiques publiques qui visent la création d'un réseau de services de garde de qualité et abordables permettant aux parents de travailler à temps plein ou de poursuivre des études et de la formation.
- C. Procéder à l'achat de biens et de services externes sous l'angle du travail décent.
- D. Appuyer, soutenir et promouvoir les campagnes et les initiatives pour le travail décent (p. ex. les campagnes entourant le salaire minimum/salaire de subsistance).

Ressources



[Charte](#)

**Charte pour un travail décent
dans le secteur de l'éducation à
la petite enfance de l'Ontario**

[Document à l'appui](#)

**Charte pour un travail décent dans
le secteur de l'éducation à la petite
enfance de l'Ontario: Document à
l'appui**

Ressources

COALITION ONTARIENNE POUR
*de meilleurs services
éducatifs à l'enfance*



ONTARIO COALITION FOR
Better Child Care

[trousse d'outils RH novateurs](#)

**Réseau national pour l'innovation
en matière de ressources humaines
pour l'AGJE et un travail décent**

Des questions?

Nous contacter:

www.aeceo.ca

www.childcareontario.org

Rachel Vickerson - rachel@childcareontario.org

Abigail Doris - abigail@childcareontario.org